

Les candidats pourront utilement se référer au BO n° spécial n°4 du 26 février 2004 concernant la certification et la formation pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap d'une part, au document académique d'harmonisation d'autre part.

Il est attendu des candidats se présentant aux épreuves du 2 CA-SH, la présence de compétences professionnelles particulières et complémentaires de celles d'un enseignant titulaire du second degré. Ces compétences spécifiques sont décrites dans le référentiel des compétences figurant à l'annexe 1 de la circulaire n° 2004-026 du 10/02/2004 (cf. B.O. de 2004 cité supra).

## A. ANALYSE QUALITATIVE

### 1. Séquence professionnelle

#### ➤ Données positives qui ont conduit les commissions à proposer l'admission des candidats

- Production d'écrits professionnels permettant de comprendre le choix et la formalisation des adaptations pédagogiques et matérielles.
- Elaboration d'une séquence pédagogique qui met en œuvre des contenus adaptés aux programmes, correspondant au niveau des élèves, équilibrée dans ses différentes parties, permettant une mise en activité des élèves et des apprentissages réels.
- Prise en compte des besoins particuliers des élèves dans les activités, notamment par l'usage de supports adaptés à la situation de handicap.

#### ➤ Données qui ont conduit à ne pas proposer l'admission

- Manque de prise en compte des réponses des élèves ;
- Absence plus ou moins complète de production de fiches de préparation, d'écrits professionnels ou de documents et supports en relation avec le projet personnalisé de scolarisation qui permettent cependant d'observer et comprendre les adaptations pédagogiques mises en œuvre.

### 2. Entretien

#### ➤ Données positives qui ont conduit les commissions à proposer l'admission des candidats

- Identification des besoins éducatifs particuliers au regard de l'option choisie et des potentialités des élèves.
- Entretien qui permet de lever les ambiguïtés constatées lors de la séquence.
- Capacité à argumenter des choix pédagogiques
- Capacité à faire preuve d'une réelle réflexion didactique

#### **Ce qui est attendu des candidats pour la séquence professionnelle et l'entretien :**

- Une réelle préparation de l'examen qui se traduira par :
  - une préparation journalière située dans le cadre des progressions annuelles et de programmations de séquences d'apprentissage
  - une définition précise des objectifs d'apprentissage en référence aux compétences du socle
  - une présentation des documents relatifs aux travaux des élèves, à leur PPS, aux comptes rendus des ESS
  - la prise en compte de l'attitude, des réactions, des difficultés de l'apprenant
  - une écoute particulière à leurs réponses afin de les utiliser dans les stratégies de remédiation
  - une analyse sur ce que l'élève a appris, sur le processus de transformation qu'il a engagé à l'issue de

la séance

- des apports théoriques bien maîtrisés qui favorisent les échanges
- Difficulté à proposer lors de l'entretien les remédiations concrètes attendues ;
- Pour certains candidats, difficultés à présenter les élèves handicapés qu'ils suivent et par-delà à proposer un projet individualisé pour chacun d'entre eux.

### 3. Mémoire

#### ➤ Données positives qui ont conduit les commissions à proposer l'admission des candidats

- Présentation dynamique faisant apparaître les points essentiels du mémoire, le questionnement et les perspectives.
- Soutenance préparée
- Capacité à expliciter ses choix pédagogiques et à argumenter en fonction de la spécificité des élèves observés.
- Capacité à réagir aux questions et remarques des membres de la commission.

#### ➤ Données qui doivent être améliorées (progrès attendus)

- Nécessité de respecter les règles de composition formelles : explicitation de la problématique et des hypothèses de travail, structure, argumentation, références, bibliographie, pagination.
- Vigilance orthographique et syntaxique.
- Sujet de mémoire qui correspond à une problématique réelle d'enseignement liée à l'adaptation et la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Le mémoire, lui-même, doit faire apparaître des hypothèses clairement formulées découlant d'une problématique sur les apprentissages et l'adaptation de l'enseignement.

### RESULTATS ACADEMIQUES

- Candidats « en formation »

Option	Nb candidats inscrits	Nb candidats présents	Nb candidats admis
D	2 (1 public, 1 privé)	2	1

- Candidats « libres »

Option	Nb candidats inscrits	Nb candidats présents	Nb candidats admis
D	1(public)	1	0

- Candidats « en reconversion »

Option	Nb candidats inscrits	Nb candidats présents	Nb candidats admis
	0		

La vice-présidente du jury 2CA-SH,

Marie-Geneviève THEVENIN, inspectrice de l'Education nationale,

Conseillère technique ASH du Recteur,